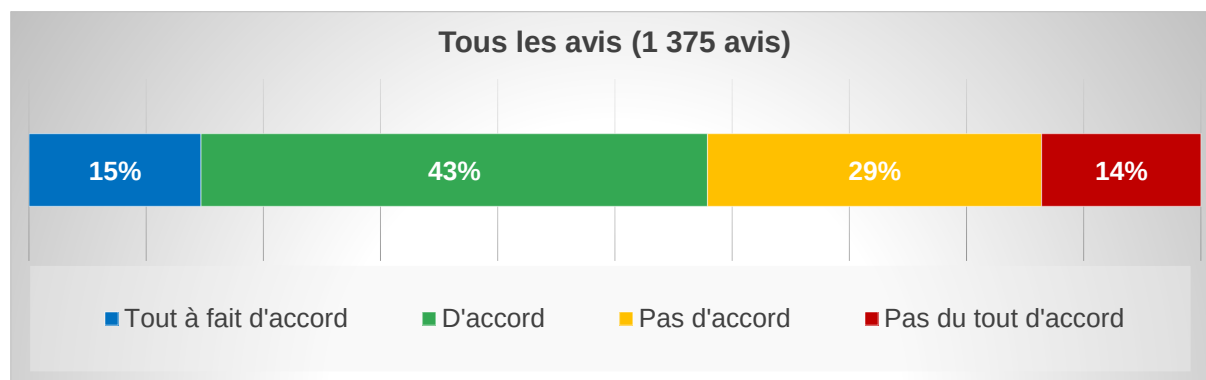


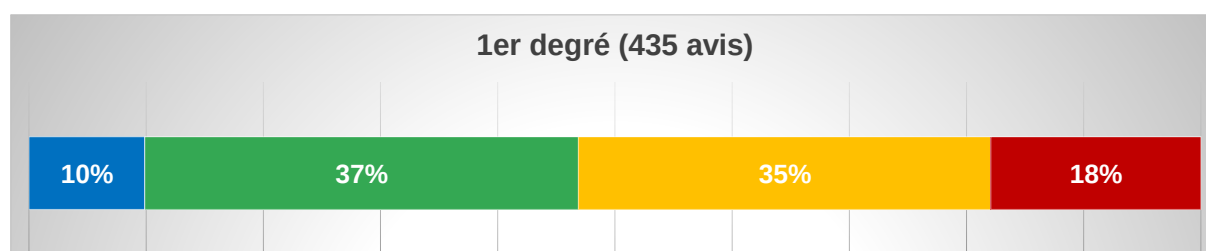
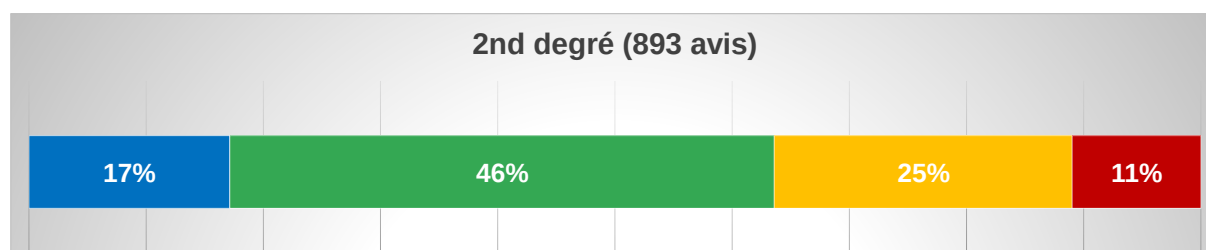
Le temps de travail

8 - Mon temps de travail me permet de concilier vie professionnelle et vie privée.

1 399 réponses. 24 collègues sont sans avis ou ne sont pas concerné-es.



En moyenne, à 58 %, les maîtres délégués considèrent que le temps consacré à leur travail leur permet un juste équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Ce constat est plus élevé pour les collègues œuvrant dans le second degré (63 %) et moindre dans l'enseignement supérieur. C'est la tendance inverse dans le 1^{er} degré, puisque 53 % des personnes ayant répondu à l'enquête estiment que concilier vie professionnelle et vie privée est beaucoup plus difficile.

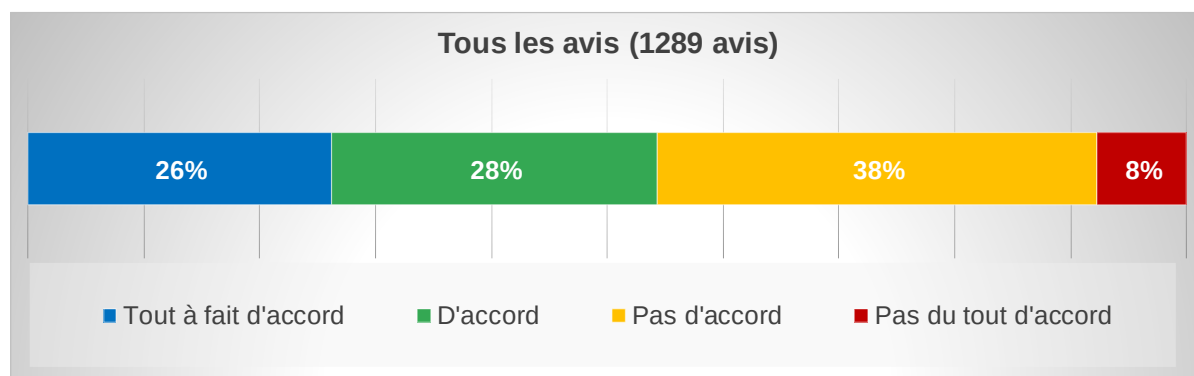


Influence de l'ancienneté : Les années passant, les maîtres délégués considèrent que leur temps de travail empiète plus largement sur leur vie personnelle (33 % pour ceux qui ont moins de 1 an d'ancienneté contre 55 % pour ceux qui en ont plus de 10).

Il est à noter que le fait d'enseigner dans plusieurs établissements accroît le sentiment que le travail complique l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

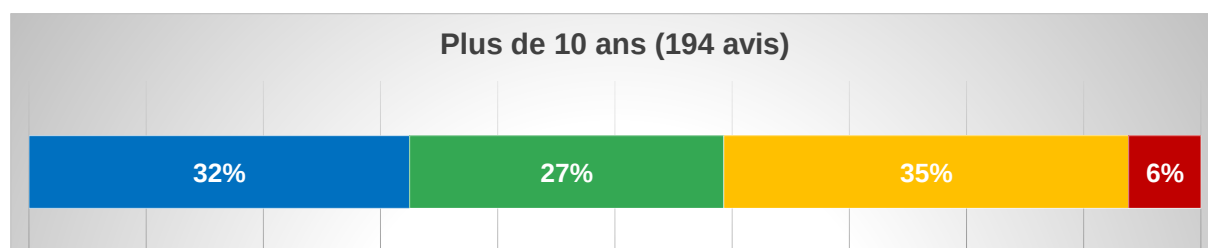
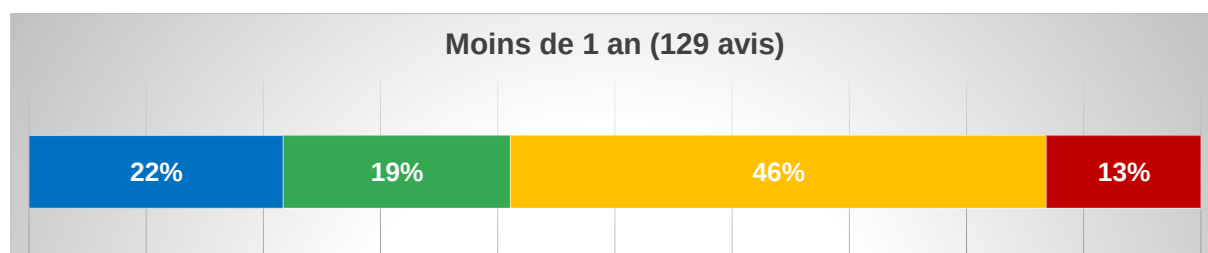
9 - Mon temps de travail (tout inclus) me paraît plus élevé que celui d'un·e titulaire.

1 398 réponses. 109 collègues sont sans avis ou ne sont pas concerné·es.



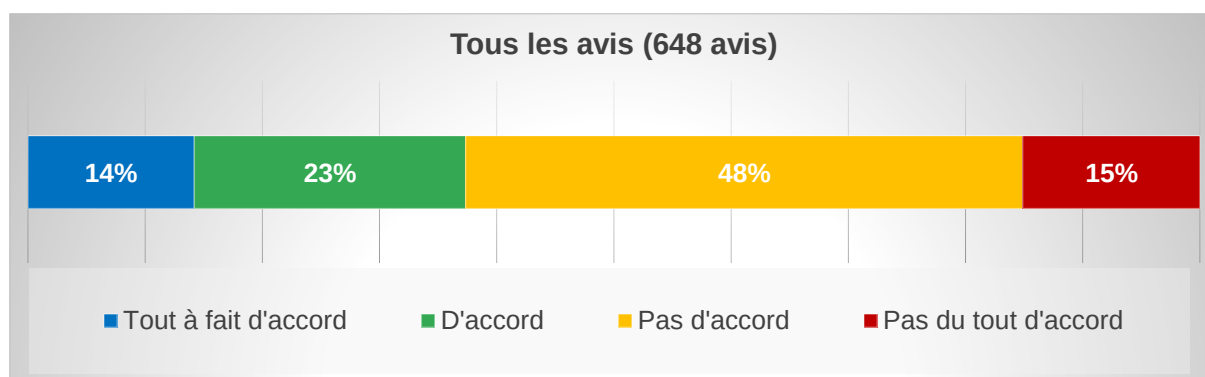
Globalement, tous secteurs confondus, les maîtres délégués considèrent à 54 % qu'ils consacrent plus de temps à leur travail que les enseignant·es titulaires. Cet avis est partagé à 75 % dans l'enseignement supérieur, 62 % dans le 1^{er} degré et dans une mesure moindre dans le second degré (49 %).

Cette fois encore, plus on avance dans la carrière, plus ce constat s'accroît.



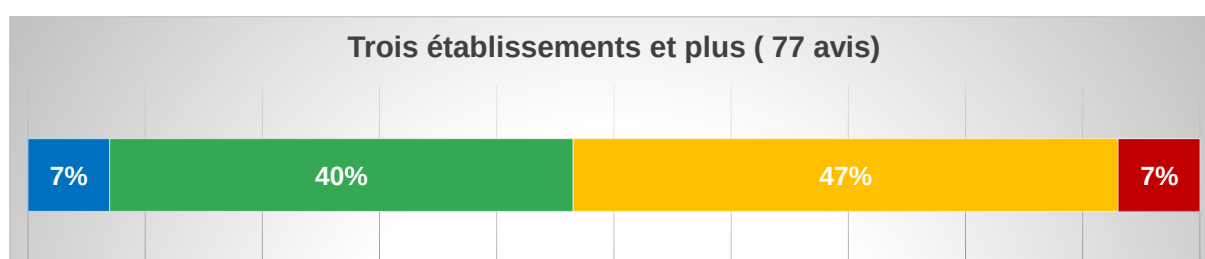
10 - Cette différence, si elle existe, est liée au fait que ma hiérarchie m'impose d'en faire plus.

699 réponses (de celles et ceux qui sont « tout à fait d'accord » ou « d'accord » avec l'affirmation précédente). 51 sont sans avis ou ne sont pas concerné·es.



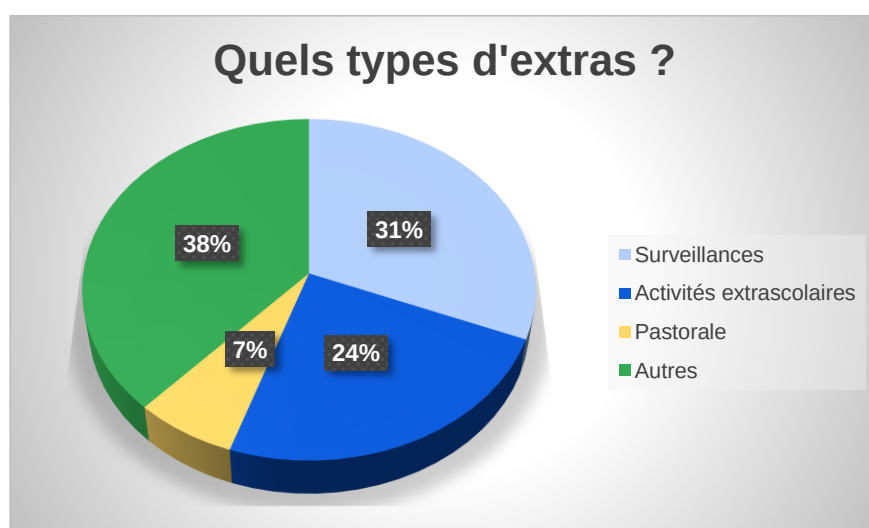
Plus d'un tiers des maîtres délégués considèrent que leur chef·fe d'établissement leur demande d'en faire plus, au-delà des activités liées à l'enseignement.

Cependant, on ne note pas d'influence du niveau, ni de l'ancienneté. En revanche, c'est un sentiment davantage partagé par celles et ceux travaillant dans trois établissements ou plus. [Le total, ci-dessous, fait 101](#)



11 – De quelle nature sont ces « extras », s'ils existent ?

899 réponses.



Du bénévolat imposé !

Pour certain·es, ce sont des extras qui vont bien au-delà des obligations de service d'un·e enseignant·e : surveiller les élèves à la cantine, les conduire à la garderie le soir, faire le ménage de la classe, assurer la pastorale...

Très souvent, les collègues déclarent que cette charge de travail supplémentaire imposée ne peut être refusée car elle est susceptible de conditionner le renouvellement de la suppléance pour l'année suivante. Elles et ils sont tout simplement considéré·es comme de la main-d'œuvre facile, employée ainsi au détriment de l'embauche de personnels qu'il faudrait rémunérer pour accomplir ces tâches !

Des tâches liées à l'activité d'enseignant mais qui nécessitent un temps d'appropriation

Un·e collègue fait le constat suivant : quand on est débutant·e, les tâches liées à l'activité d'enseignant nécessitent « *un temps d'adaptation exceptionnellement rapide. Il faut assimiler la méthode de travail de l'enseignant·e [que l'on remplace], comprendre le fonctionnement de l'établissement, connaître les parents rapidement pour établir un climat de confiance, préparer les périodes à venir en un week-end seulement, pour une suppléance en cours d'année, ou seulement fin août pour une éventuelle rentrée. En somme, beaucoup d'énergie nécessaire, à déployer avant même de prendre la classe ; ce qui fait que le travail à fournir est plus intense que celui d'un titulaire en attendant de trouver une stabilité.* »

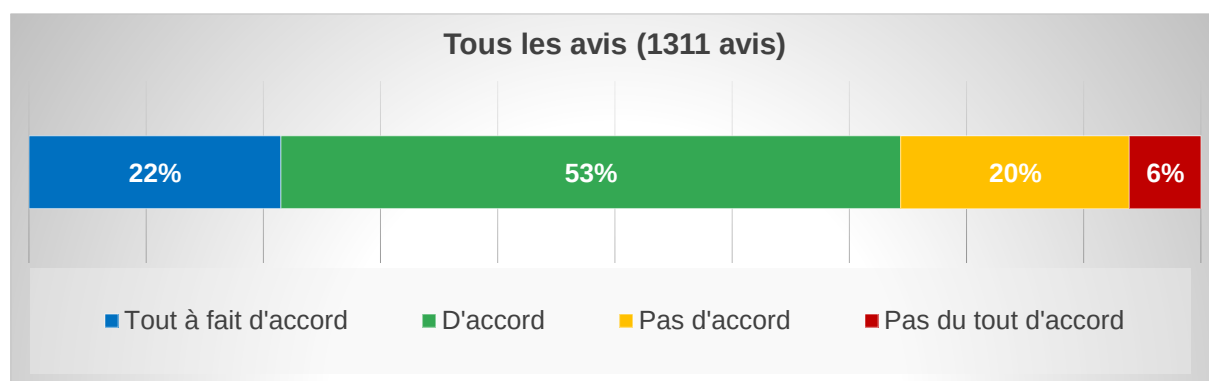
S'ajoutent également d'autres temps qui nécessitent un investissement important, surtout quand on débute : préparation des cours, réunions avec les parents, préparation des examens, convocations à des réunions extérieures, formations...

Un second travail ou des heures supplémentaires pour vivre mieux !

Certain·es se voient imposer le remplacement de collègues absent·es en étant rémunéré·es, mais pour d'autres, c'est tout simplement du bénévolat.

Nombre de maîtres délégués avouent être contraints d'accepter des heures supplémentaires pour « gagner plus » ou de cumuler un autre emploi à l'extérieur, le plus souvent en donnant des cours particuliers à domicile ou dans un établissement privé hors contrat, voire dans un établissement public.

12 - L'emploi du temps est adapté à ma situation.



Majoritairement, les collègues disent être satisfait·es de leur emploi du temps qui leur permet un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Du temps de travail supplémentaire

« *Être maître délégué, c'est devoir s'adapter en permanence !* » À un nouvel établissement, à plusieurs lieux de travail avec des emplois du temps pas toujours concertés entre directions – et au final imposés –, à de nouveaux élèves, à de nouveaux parents, à des niveaux différents, à une direction plus ou moins bienveillante à l'égard de ces enseignant·es au statut précaire, à de nouveaux collègues ; c'est aussi devoir créer des séquences de cours plus souvent, ne pas dire non à des heures supplémentaires, remplacer les collègues au pied levé, assurer les surveillances...

Des contraintes qui épuisent

Quand on débute dans « *ce beau métier d'enseignant* » et que le statut de maître délégué ne permet pas de se projeter dans l'avenir avec sérénité, toutes ces contraintes qui perdurent d'année en année épuisent les collègues et il n'est pas simple d'en voir la fin.

À cela s'ajoute le temps de trajet, souvent plus élevé pour les maîtres délégués et qui est fonction du nombre d'établissements dans lesquels on enseigne. Les frais occasionnés sont considérés comme pénalisants au vu du niveau de salaire, jugé indécent.

Peu de temps pour préparer le concours

Préparer les épreuves du concours nécessite du temps et c'est bien pour cela, ainsi que pour se former, que les maîtres délégués en demandent. Un emploi du temps allégé permettrait d'en dégager ; par ailleurs, selon certain·es collègues, une direction plus compréhensive aiderait beaucoup, un accompagnement de l'institution également.